

Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

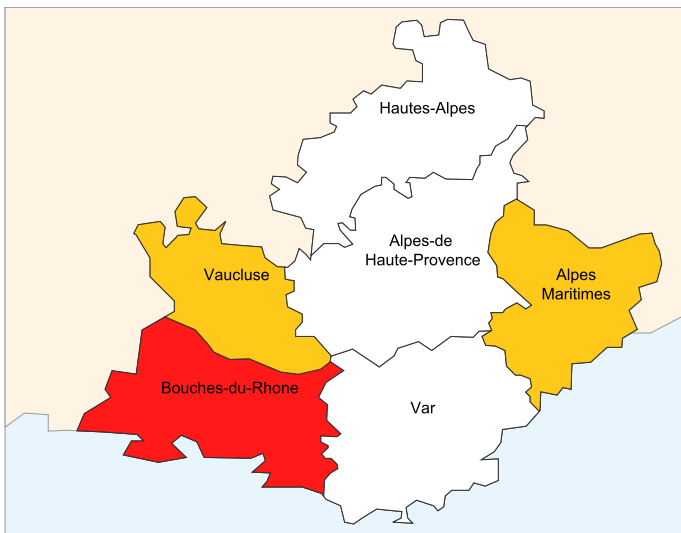
Dimanche 11 août 2024, la persistance des conditions favorables à la formation d'ozone sont à l'origine d'un dépassement du seuil d'informations recommandations dans les les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et les Alpes Maritimes. La procédure préfectorale d'alerte niveau 1 est déclenchée sur persistance dans les Bouches-du-Rhône. La procédure d'informations recommandation est déclenchée dans le Vaucluse et les Alpes Maritimes.

Lundi 12 août 2024, une légère diminution des températures associée à un renforcement des régimes de vent de sud dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse occasionnent une baisse des concentrations en ozone. Pas de procédure de préfectorale déclenchée dans ces départements. Un dépassement du seuil d'informations recommandation est prévu dans les Alpes-Maritimes et le Var. La procédure préfectorale d'alerte niveau 1 est déclenchée sur persistance dans les Alpes-Maritimes. La procédure d'informations recommandation est déclenchée dans le Var

L'épisode est de type : Estival.

Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 11/08/2024



Le : 12/08/2024



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

Prévision de dépassement(s) de seuil(s) réglementaire(s) par polluant

Le : 11/08/2024				
Polluants et seuils dépassés en µg/m³				
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂	
180				
180*				
180				

Départements
Alpes-de-Haute-Provence (04)
Hautes-Alpes (05)
Alpes-maritimes (06)
Bouches-du-Rhône (13)
Var (83)
Vaucluse (84)

Le : 12/08/2024				
Polluants et seuils dépassés en µg/m³				
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂	
180*				
180				

O₃ = ozone | PM₁₀ = particules taille < 10 µm | NO₂ = dioxyde d'azote | SO₂ = dioxyde de soufre – Seuil en µg/m³
* Persistance du dépassement du seuil

RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION A L'OZONE

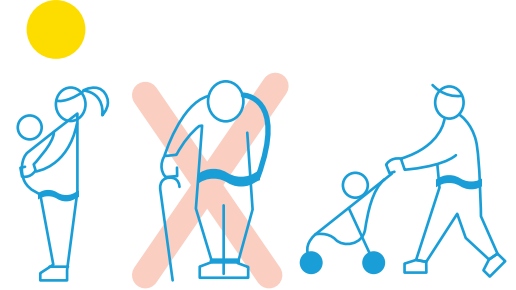
NIVEAU ALERTE

Le grand public, les personnes vulnérables et sensibles sont concernés par ces recommandations sanitaires.

Populations vulnérables* et sensibles**



Évitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.

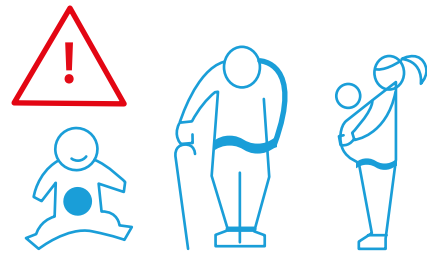


Évitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal. Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin. Privilégiez les sorties les plus brèves ou demandant le moins d'effort.

Pour tous



Les activités physiques intenses en intérieur peuvent être maintenues, celles en plein air doivent être évitées.



Soyez vigilants vis-à-vis des personnes vulnérables ou sensibles.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

* Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

** Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements



Limitez les déplacements
et différez ceux pouvant
l'être



Privilégiez
les transports
en commun



Privilégiez
le covoiturage



Utilisez des modes de
déplacements non
polluants



Respectez l'interdiction de
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température
dans les bâtiments
(sans climatisation excessive)



Reportez les travaux
d'entretien ou nettoyage
nécessitant l'utilisation des
produits nocifs (colles,
peintures, solvants...)



Reportez les épandages agricoles
de fertilisants et les travaux du sol

des gestes
à adopter
toute
l'année !